



ᑲᑎᑕᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑕᑦ ᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ ᑲᑎᑕᑦᑕᑦ
Comité Consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

Mis à jour le 1 février 2008

PROCÈS-VERBAL DE LA 113^E RÉUNION

(APPROUVÉ)

DATES : Les 3 et 4 octobre 2007

LIEU : Salle de conférences Marcel-Lortie des bureaux d'Environnement Canada,
à Québec

SONT PRÉSENTS :

Nommés par l'Administration régionale Kativik (ARK) :

Eli Angiyou, vice-président
Michael Barrett, président
David Okpik

Nommés par le gouvernement du Canada :

Claude Abel
Marc Lafontaine
Gilles H. Tremblay

Nommés par le gouvernement du Québec :

Jean Couture
Paule Halley
Sylvie Létourneau

Secrétaire exécutive :

Nancy Dea

INVITÉS :

Mario Bérubé, directeur, Service des matières résiduelles, MDDEP
Marie Dussault, Service des matières résiduelles, MDDEP
Martin Comeau, économiste, RECYC-Québec

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La 113^e réunion du CCEK débute à 9 h, le 3 octobre 2007, dans la salle de conférence Marcel-Lortie des bureaux d'Environnement Canada, à Québec. Le président invite les membres à proposer des changements à l'ordre du jour. La réunion se déroule selon l'ordre du jour qui apparaît ci-dessous.

L'ordre du jour qui suit est adopté :

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal des 111^e et 112^e réunions
3. Affaires découlant de la 112^e réunion et correspondance
4. Budget, secrétariat et membres
5. Matières dangereuses
6. Sites d'exploration minière abandonnés
7. Développement d'infrastructures routières au Nunavik
8. Chapitre 23 de la CBJNQ
9. Qualité de l'eau potable
10. Questions diverses
11. Gestion des matières résiduelles
12. Dates et lieu de la prochaine réunion

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par M. Jean Couture et appuyée par M^{me} Sylvie Létourneau. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES 111^E ET 112^E RÉUNIONS

Après avoir apporté des modifications au procès-verbal de la 111^e réunion, son adoption est proposée par M. Claude Abel et appuyée par M. Michael Barrett.

Les membres décident d'attendre la version traduite du procès-verbal de la 112^e réunion avant d'y apporter d'autres modifications. Son adoption est donc reportée à la prochaine réunion.

3. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA 112^E RÉUNION ET CORRESPONDANCE

La secrétaire exécutive présente aux membres la liste de la correspondance qui a été reçue et transmise depuis la dernière réunion.

Un membre demande pourquoi le CCEK n'a pas transmis de lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) concernant l'atterrissage non autorisé et le ravitaillement en carburant d'un

hélicoptère sur la surface gelée du lac Pingualuk, dans le parc national des Pingaluit. Les membres souhaitent demander au MDDEP de faire le suivi de cette affaire et obtenir des informations sur les sanctions prévues pour un tel geste. Un autre membre précise que l'ARK suit cette affaire de près. La compagnie à laquelle appartient l'hélicoptère en question a été notamment informée que, en vertu d'un règlement fédéral, tout aéronef qui survole un parc provincial ou fédéral doit se trouver à une altitude d'au moins 2 000 pi. Les compagnies aériennes et les sociétés minières qui ont des activités au Nunavik ont également été informées de cette exigence.

Le CCEK appuie les mesures prises par l'ARK pour pousser plus loin les investigations. Il suggère que des restrictions soient imposées à l'égard de tous les parcs et aires protégées du Québec et qu'une carte indiquant ces lieux soit produite à l'intention de toute entreprise ou société qui exploitant des aéronefs.

Quant aux autres affaires découlant de la 112^e réunion, les sujets suivants sont abordés :

-Site Web du CCEK

La secrétaire exécutive informe les membres qu'elle rencontrera le concepteur du site Web plus tard dans la semaine pour discuter des modifications à apporter au site du CCEK et des documents à intégrer. Les membres présentent leurs commentaires à la secrétaire exécutive et demandent que la phase 2 du site Web, laquelle devrait contenir une section destinée aux membres seulement, soit reportée jusqu'à ce qu'un concept plus clair soit élaboré.

La secrétaire exécutive et un membre du CCEK rencontreront M. Éric Giroux, secrétaire exécutif du Comité fédéral d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (COFEX-Nord), au sujet des informations accessibles sur le site Web du CCEK relativement aux projets de développement proposés ou en cours de réalisation au Nunavik qui relèvent d'une autorisation de compétence fédérale.

-Rapport annuel 2006-2007 du CCEK

Après avoir révisé les versions française et anglaise du rapport annuel 2006-2007, les membres décident de le faire publier dès que la version inuktitut aura été vérifiée. Les membres choisissent également les photos qui apparaîtront dans le rapport annuel, ainsi que la mise en page de la couverture. Comme par les années passées, une lettre de présentation trilingue accompagnera le rapport annuel. Enfin, on revoit et valide la liste de distribution du rapport.

4. BUDGET, SECRÉTARIAT ET MEMBRES

-Versement du financement pour 2007-2008

Le CCEK a reçu en août une lettre de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs accompagnée du financement pour 2007-2008 (200 000 \$). On demande qu'une lettre de remerciement soit transmise à la ministre.

-États financiers de 2006-2007

Les états financiers de 2006-2007, lesquels ont fait l'objet d'une vérification complète, sont présentés aux membres. Le président et le vice-président signent les documents officiels devant être conservés dans les dossiers du CCEK.

-Convention collective de l'ARK

Des modifications seront apportées sous peu à la convention collective de l'ARK, ce qui entraînera des répercussions sur le salaire et les avantages sociaux de la secrétaire exécutive, puisque ses conditions de travail sont établies en fonction des conditions prévues dans cette convention collective. Parmi les modifications prévues, il y a une augmentation des salaires, des avantages nordiques et du pourcentage de la cotisation aux REER, tant pour l'employeur que pour les employés, au cours des cinq prochaines années. La nouvelle entente de principe sera signée et entrera en vigueur avant la fin de 2007.

-Plan d'action et budget quinquennaux (2003-2008)

Les membres révisent les objectifs fixés dans le plan d'action et budget quinquennaux (2003-2005) pour le CCEK. Ils apportent des ajustements pour les cinq prochaines années et ajoutent de nouveaux objectifs. Un plan d'action pour 2009-2014 sera élaboré et présenté à la prochaine réunion.

Des membres se demandent si le CCEK continuera d'exister une fois que le Nunavik aura obtenu son statut de gouvernement autonome. Ils demandent qu'un représentant de la Société Makivik soit invité à une prochaine réunion pour discuter de cette question avec les membres. Le CCEK devra travailler en étroite collaboration avec le nouveau gouvernement, afin de s'ajuster à la nouvelle structure.

5. MATIÈRES DANGEREUSES

-Campagne de sensibilisation aux matières dangereuses

Les panneaux sur les déchets dangereux ont été expédiés à Kuujuaq. On installera d'abord les panneaux prévus pour le dépôt de déchets de cette communauté, afin que les autres communautés aient un exemple visuel à suivre.

Un article contenant de l'information sur les panneaux a été publié dans le numéro d'été de *Makivik Magazine*.

-Fournaise brûlant des huiles usagées à Inukjuak

Le garage municipal d'Inukjuak continue d'utiliser avec succès la fournaise qui brûle des huiles usagées. Comme il a ainsi été possible d'éliminer efficacement toutes les huiles usagées accumulées dans la communauté, la municipalité a conclu une entente avec Hydro-Québec pour que cette dernière lui fournisse ses huiles usagées de la centrale énergétique d'Inukjuak. Le projet d'Inukjuak est un bon exemple de saines pratiques économiques et environnementales au Nunavik ce qui a incité deux autres communautés à réaliser un projet similaire.

6. SITES D'EXPLORATION MINIÈRE ABANDONNÉS AU NUNAVIK

La secrétaire exécutive donne un aperçu de son expérience à titre de bénévole de la mission annuelle de nettoyage de l'Arctique organisée par la Société Makivik et la compagnie Cruise North Expeditions inc. Il s'agissait cette année de la troisième visite à la pointe Merganser, le site d'exploration minière abandonné par la Ungava Iron Ores Company à la fin des années 1950, lequel est situé près de la communauté d'Aupaluk, au Nunavik.

Des bénévoles provenant de diverses entreprises, de la fonction publique et de plusieurs organismes ont passé quelques jours sur le site pour y retirer des barils rouillés, de la ferraille, des bonbonnes de propane, des batteries et même de vieux électroménagers. Le dernier jour des travaux, l'ARK a nolisé un hélicoptère sur les lieux pour aider l'équipe de bénévoles à évacuer les plus gros articles.

Cette mission de nettoyage a également constitué une occasion unique de réseautage pour les représentants des entreprises et des organismes qui ont des intérêts dans le Nord.

Les membres désirent transmettre une lettre de félicitations à l'entreprise Cruise North Expeditions inc. pour souligner leurs efforts et leur dévouement envers la protection de l'environnement fragile du Nunavik.

Comme le site a été entièrement nettoyé au cours des trois visites, un membre demande si l'on considérerait réaliser une activité similaire pour nettoyer un autre site d'exploration minière abandonné dans les années à venir.

Un membre mentionne qu'au mois d'août, le gouvernement du Québec a annoncé le versement de 4,1 millions de dollars sur une période de cinq ans pour aider au nettoyage des 18 sites d'exploration minière abandonnés au Nunavik nécessitant des travaux de grande envergure. De plus, bon nombre des sociétés qui réalisent des travaux d'exploration minière dans la région ont contribué au Fonds Restor-action Nunavik, lequel a été créé afin d'aider à la restauration des sites abandonnés. L'ARK a été choisie pour gérer le projet et elle prépare actuellement le budget et une description du travail à effectuer. Ces

documents seront mis à la disposition des membres avant la fin de l'année, afin qu'ils puissent les réviser.

7. DÉVELOPPEMENT D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES AU NUNAVIK

-Rencontre avec la CQEK

Le CCEK, la Commission de la qualité de l'environnement Kativik (CQEK) et l'ARK se sont rencontrés en août pour discuter de plusieurs questions environnementales et administratives ainsi que de la collaboration des trois organismes au Nunavik.

Plus particulièrement, des échanges sur les infrastructures de transport et le projet d'avis du CCEK à l'égard du développement d'infrastructures routières au Nunavik ont eu lieu. Bien que la CQEK s'inquiète, elle aussi, de la multiplication des infrastructures routières dans la région, elle n'est pas d'accord avec l'interprétation retenue par le CCEK voulant que tous les projets de route associés à des activités minières soient assujettis au processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social prévu du chapitre 23 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ). Les membres du CCEK qui étaient présents à cette réunion ont fait remarquer que la construction de routes est clairement indiquée dans l'annexe 1 du chapitre 23 de la CBJNQ et que ni la CQEK, ni l'administrateur provincial, n'ont le pouvoir discrétionnaire d'exempter les projets obligatoirement assujettis au processus d'évaluation des impacts environnementaux.

Un membre souligne que dans le passé le processus d'évaluation et d'examen n'a pas toujours été appliqué pour des projets inscrits à l'annexe 1, lesquels n'ont pas fait l'objet d'une étude d'impact, parce que l'administrateur provincial ou la CQEK les a considérés comme ne faisant partie d'aucune annexe et les a traités comme appartenant à la « zone grise ».

Lors de la rencontre, il a également été question de la nécessité d'accroître les communications et les échanges d'information entre l'ARK, le CCEK, la CQEK et le MDDEP en ce qui a trait aux documents relatifs aux propositions de projets. Il a alors été convenu que les documents seraient désormais transmis par voie électronique, ce qui permettra de réduire les délais de transmission de l'information.

-Recommandations du CCEK à l'égard du développement d'infrastructures routières au Nunavik

Les modifications ont été apportées au document contenant les recommandations du CCEK à l'égard du développement d'infrastructures routières au Nunavik. Une fois traduit, le document final sera retransmis aux ministres intéressés et sera accompagné d'une lettre en réponse aux principaux commentaires formulés à l'égard de la version provisoire du document. Une

copie sera également transmise à l'ARK, puis qu'elle avait au départ demandé au CCEK de se pencher sur cette question. On convient également de transmettre une copie du document à chacun des trois signataires de la CBJNQ, puisqu'il y est question du chapitre 23 de la CBJNQ. Une motion à cet effet est proposée par M. Gilles H. Tremblay et appuyée par M^{me} Paule Halley.

8. CHAPITRE 23 DE LA CBJNQ

-Guide visant à améliorer la transparence du processus prévu dans le chapitre 23 de la CBJNQ

La version finale du guide visant à améliorer la transparence du processus d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social prévu dans le chapitre 23 de la CBJNQ et à sensibiliser davantage le public est présentée aux membres.

On rappelle aux membres que le document a essentiellement été élaboré en vue de pouvoir être accessible sur le site Web du CCEK. Le guide est achevé et sera traduit en anglais et en inuktitut, puis envoyé aux intervenants qui ont pris part à sa réalisation, ainsi qu'à l'ARK et à la nation Naskapie de Kawawachikamach, afin d'obtenir leurs commentaires avant de le rendre public.

-Révision des annexes 1 et 2

Un avis sur l'amélioration de la procédure et la révision des annexes 1 et 2 de la CBJNQ est en préparation par le CCEK. On suggère que les membres aient en main l'avis final sur le développement d'infrastructures de transport au Nunavik afin de finaliser le nouvel avis.

-Compétences relatives au régime de protection de l'environnement et du milieu social

Les membres discutent de la correspondance échangée entre l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) et le MDDEP concernant les compétences fédérale et provinciale en regard de l'application du régime de protection de l'environnement et du milieu social prévu à la CBJNQ.

Dans la correspondance, la question de l'application du processus fédéral de l'ACEE à tous les projets réalisés au Nunavik ou seulement à certains d'entre eux fait soulevé. Les membres soulignent que le CCEK s'est déjà prononcé sur la question et qu'il est toujours d'avis que le processus de l'ACEE ne s'applique pas aux projets réalisés au Nunavik.

Un membre demande pourquoi le CCEK n'a pas été consulté à ce sujet puisque l'un des mandats du CCEK est de veiller à ce que le régime soit respecté au Nunavik.

9. QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

-Projet de nettoyage des réservoirs résidentiels

Tous les organismes qui contribuent financièrement au projet de nettoyage des réservoirs résidentiels lancé par le CCEK ont participé à une conférence téléphonique le 20 septembre dernier. La conférence a réuni des représentants de l'ARK et de l'Office municipal d'habitation Kativik, les trois chercheurs et la secrétaire exécutive du CCEK. Cette conférence avait pour but d'expliquer le projet et ses objectifs ainsi que de déterminer quand et comment les fonds seraient versés. Il a été décidé qu'un contrat serait conclu entre les parties intéressées et que les fonds seraient versés à l'École Polytechnique de Montréal, puisque c'est là que travaille le chercheur principal et que le projet sera réalisé.

De plus, la Commission scolaire Kativik a été contactée au sujet de ce projet et il a été décidé que les étudiants inuits qui poursuivent leurs études à Montréal dans un domaine connexe seront encouragés à faire une demande de stage dans le cadre de ce projet.

Les membres demandent que l'agent de santé publique de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik soit mis au courant de ce projet.

-Fonctionnement des usines de traitement d'eau dans les communautés

La secrétaire exécutive informe les membres qu'il n'y a pas de changement quant au fonctionnement de l'usine de traitement d'eau dans la communauté d'Ivujivik. L'ARK effectue encore des travaux de rénovation et il reste toujours à embaucher un opérateur à temps partiel.

Un membre s'est récemment déplacé avec l'équipe du MDDEP lors des inspections environnementales annuelles et a rencontré le gérant municipal d'Ivujivik qui est chargé de l'échantillonnage de l'eau potable. Ce dernier explique que la communauté continue de puiser son eau d'autres sources et qu'il est difficile de trouver un opérateur pour l'usine de traitement d'eau, car il ne s'agit pas d'un poste à temps plein.

Dans la plupart des communautés, les aînés qui sont réticents à utiliser l'eau potable de leur réservoir font souvent fondre de la glace et consomment l'eau ainsi obtenue. Cependant, il y en a quelques-uns qui ne disposent pas d'eau fraîche, car il n'y a personne pour aller leur en chercher.

10. QUESTIONS DIVERSES

-Consultation sur la stratégie minérale du Québec

Il est porté à la connaissance des membres du CCEK que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) tiendra une consultation publique sur la Stratégie minérale du Québec.

La stratégie propose cinq défis : découvrir de nouveaux gisements; renforcer la compétitivité du secteur minier et maximiser les retombées; faire face aux besoins croissants de main-d'œuvre de l'industrie; protéger l'environnement et assurer une intégration harmonieuse des activités minières dans le milieu; associer davantage les régions ainsi que les Premières nations et les Inuits.

Bien que les membres estiment que le délai imparti pour soumettre leur avis soit plutôt court et qu'ils ne disposent pas du temps nécessaire pour bien examiner le document de consultation, ils croient qu'il est important de formuler des commentaires, car les activités minières s'intensifient rapidement au Nunavik et ont des impacts considérables sur l'environnement et les communautés inuites. Une lettre sera transmise au MRNF pour lui indiquer que le CCEK devrait être consulté à l'égard de la stratégie, car elle porte sur des projets miniers réalisés au Nunavik, une région régie par la CBJNQ. La lettre précisera que le CCEK s'inquiète depuis un certain temps des activités minières qui ont lieu au Nunavik, notamment pour les routes et les chemins miniers, et à leurs incidences sur l'environnement. Enfin, il sera proposé dans la lettre que la stratégie inclut une mesure visant à préserver les limites déjà établies dans la région pour la création d'aires protégées.

Un membre propose que le CCEK recommande d'apporter des améliorations au cadre régissant l'exploration minière de manière à ce que les travaux soient réalisés dans un esprit de développement durable. Les sociétés qui retirent quelque chose de l'environnement devraient être obligées d'y apporter quelque chose en retour. Les sociétés minières devraient également être contraintes à recycler les métaux et les autres matières résiduelles.

-Modifications apportées à la Loi sur la marine marchande du Canada

Des modifications apportées à la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques* qui interdisait auparavant le rejet des eaux d'égout brutes dans les eaux de l'Arctique, permettront à un navire qui se trouve à au moins 22 km des côtes d'y rejeter des déchets de cuisine broyés ainsi que les eaux d'égout brutes, non traitées.

Les membres décident que si les nouvelles dispositions incluent les eaux du Nunavik, ils transmettront leurs commentaires au ministère de la Défense nationale qui est responsable du dossier.

-Année polaire internationale 2007-2008

Dans le cadre de son programme pour l'Année polaire internationale 2007-2008, le gouvernement du Canada a lancé un appel de propositions à l'intention des organismes à la recherche de fonds pour financer des projets de formation, de communications et de vulgarisation en lien avec l'Année polaire internationale. Les propositions doivent contribuer à l'atteinte de certains des objectifs suivants : accroître la sensibilisation à l'égard de l'Arctique canadien et des enjeux qui touchent le Nord; tisser des liens entre les diverses régions du Canada; donner

l'occasion aux résidants du Nord d'acquérir de l'expérience et de suivre de la formation; faire participer les jeunes, plus particulièrement les jeunes du Nord, aux activités de sciences polaires; documenter et faire connaître le savoir traditionnel. La secrétaire exécutive a participé à la révision du document provisoire, afin que l'appel de propositions et le formulaire de demande soient aussi clairs, faciles à comprendre et conviviaux que possible.

-Projets de parc au Nunavik

Les membres sont informés de l'état d'avancement des projets de parc au Nunavik. L'ouverture officielle du parc national des Pingualuit aura lieu en novembre ou décembre 2007. Le parc national de la Kuururjuaq sera, quant à lui, officiellement créé à hiver l'2008. L'entente concernant la gestion du parc, décrivant la structure de financement, sera conclue par la suite.

Une audience publique est prévue pour le mois de juin 2008 concernant le projet de parc des Lac-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire, situé près des communautés d'Umiujaq, de Kuujjuaraapik et de Whapmagoostui. L'ARK prépare actuellement l'état des connaissances pour ce projet de parc et une étude d'impact sur l'environnement et le milieu social devrait être réalisée au printemps avec une version finale qui sera disponible à l'automne. Un plan directeur provisoire sera également préparé en 2008.

L'ARK réalisera prochainement des consultations auprès de la communauté d'Ivujivik concernant le projet de parc du Cap-Wolstenholme.

-Salubrité des eaux coquillères

Un étude intitulée « *LepProgramme de salubrité des eaux coquillères au Nunavik* » concernant la santé des eaux coquillères de cinq communautés (Salluit, Quaqtak, Kangirsuk, Aupaluk et Tasiujaq) a été réalisée en 2002. Les membres demandent qu'une lettre soit transmise aux responsables de ce programme pour leur demander que soit réalisée l'étude dans les 14 communautés et que les résultats soient communiqués aux municipalités, afin que la population soit mise au courant de tout risque potentiel pour la santé.

-Stratégie de développement durable du Québec

Dans le cadre de la *Loi sur le développement durable* adoptée en avril 2006, le gouvernement doit adopter une stratégie de développement durable dans l'année suivant l'adoption de la Loi. La stratégie doit définir la vision, les enjeux, les orientations et les objectifs du gouvernement dans le domaine du développement durable. Le CCEK examinera le projet de stratégie et fera parvenir ses commentaires au MDDEP avant la date limite du 12 novembre.

11. GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

-Groupe de travail sur la gestion des matières résiduelles

La secrétaire exécutive et un membre du CCEK assisteront à la première réunion du groupe de travail sur la gestion des matières résiduelles au Nunavik pendant leur séjour à Québec. Le groupe de travail a été créé pour discuter des questions relatives à la gestion des matières résiduelles au Nunavik et est composé de représentants du MDDEP, de RECYC-Québec, de l'ARK, et du CCEK.

-Message à paraître dans Makivik Magazine

Lors de la dernière réunion, un membre inuit avait mentionné que le village de Quaqtuq avait récemment nolisé un avion pour nettoyer les environs des camps de pêche et de chasse. Ce membre mettra par écrit ses réflexions sur l'importance pour les résidants du Nunavik de protéger leur environnement et de ne pas y laisser des déchets lors des déplacements sur la toundra. Ce message pourra être publié dans le prochain numéro de *Makivik Magazine*.

-Inspections environnementales du MDDEP

Un membre a accompagné les représentants du bureau régional du MDDEP lors des inspections environnementales annuelles au Nunavik qui ont eu lieu cette année dans les villages de la côte de la baie d'Hudson. Il présente un bref compte rendu de l'inspection environnementale réalisée dans chacune des communautés et fait remarquer que chaque communauté gère différemment les matières résiduelles.

À Ivujivik, la communauté manque d'informations sur la manipulation et l'entreposage des huiles usagées et sur ce qu'il faut faire en cas de déversement de carburant ou d'huile. À Akulivik, la communauté a besoin de plus amples renseignements sur la façon de recycler et de réutiliser les matières résiduelles. À Umiujaq, l'eau de ruissellement provenant du dépôt de déchets semblait s'écouler dans un ruisseau se trouvant à proximité et où des résidants de la communauté ont trouvé des poissons morts. Il fait également remarquer que le bassin d'eaux usées est très près du dépôt de déchets.

Pour ce qui est de Kuujjuaraapik, il y a quelque 1 200 barils abandonnés dans la communauté depuis presque 40 ans et le contenu de ces derniers peuvent couler et s'infiltrer dans le sol. Des représentants de la communauté ont indiqué que plusieurs études avaient été réalisées sur ce que l'on pouvait faire de ces barils, lesquels contiennent du goudron et du bitume, et qu'il serait dispendieux de les retirer du village. Rien n'a encore été fait cependant, parce qu'il n'a pas été possible d'identifier clairement à qui appartiennent ces barils.

Un membre suggère que les investigations à ce sujet soit poursuivies et qu'elle soient discutées à la prochaine réunion du CCEK. La question des travaux de

nettoyage de la Ligne Mid-Canada, où il reste encore plusieurs milliers de barils doit aussi être discutée à la prochaine réunion..

Lors des inspections, les représentants du MDDEP et des représentants de l'ARK ont passé quelques jours à Puvirnituk pour aider la municipalité à manipuler et à entreposer des déchets dangereux. Ils ont identifié plusieurs centaines de barils éparpillés dans le village. L'équipe a également passé du temps au garage municipal pour expliquer aux mécaniciens comment mieux séparer et identifier les huiles usagées, l'antigel et les solvants.

-Responsabilité élargie des producteurs

Les membres du CCEK accueillent M^{me} Marie Dussault et M. Mario Bérubé, du MDDEP ainsi que M. Martin Comeau de RECYC-Québec. Les invités du MDDEP présentent le concept de la responsabilité élargie des producteurs dans le cadre du *Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés*, un règlement devant entrer en vigueur en 2009.

La responsabilité élargie des producteurs est une orientation stratégique environnementale où la responsabilité des producteurs à l'égard d'un produit est élargie à l'étape de la postconsommation du cycle de vie du produit. Cette approche vise à donner aux producteurs la responsabilité de la gestion des déchets, plutôt que sur les municipalités. Elle incite également les producteurs à prendre en compte l'environnement dans la conception de leurs produits. Enfin, la responsabilité élargie des producteurs contribue à accroître la récupération et la valorisation des produits, les coûts étant absorbés par les consommateurs plutôt que les contribuables, et s'inscrit dans la démarche d'« écoconception ».

Un producteur pourrait être exempté du règlement s'il est membre d'un organisme financé par l'industrie qui assumerait alors la responsabilité de fournir un programme de récupération et de valorisation et satisferait à d'autres exigences du règlement. L'une de ces exigences est d'avoir un réseau de points de collecte soit à chacun des points de vente, soit en fonction de la population et de la superficie de chaque municipalité régionale de comté. Au Nunavik, comme la population est de moins de 25 000 habitants, le règlement prévoit un seul point de service pour l'ensemble des 14 communautés. Cependant, un producteur aura l'obligation de négocier avec les autorités régionales des régions nordiques d'un moyen pour que toutes les communautés puissent avoir accès à un service adéquat et adapté de récupération et de valorisation, et ce, pas seulement pour un seul produit. Il y a peut-être lieu de négocier une entente avec de multiples producteurs. Il sera important toutefois de préciser qui seront les autorités régionales.

Les membres estiment qu'il est important que les autorités régionales entament des négociations avec les producteurs, afin de présenter une stratégie qui convient à la région.

Procès-verbal de la 113^e réunion du CCEK
Les 3 et 4 octobre 2007
Québec (Québec)

12. DATES ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La 114^e réunion du CCEK aura lieu les 14, 15 et 16 janvier à Kuujuaq.

Quadrants and a
top 2000 classification
are needed to see this picture

Nancy Dea
Secrétaire exécutive
1 février 2008



ᑲᑎᑕᑦ ᑕᑦᑎᑦᑎᑦᑕᑦ ᑕᑦᑕᑦᑕᑦᑕᑦ ᑲᑎᑕᑦᑕᑦ
Comité Consultatif de l'environnement Kativik
Kativik Environmental Advisory Committee

Updated February 1 2008

MINUTES OF THE 113TH MEETING

(ADOPTED)

DATE: October 3 & 4, 2007

PLACE: Environment Canada, Marcel-Lortie conference room, Quebec City

PRESENT:

Kativik Regional Government appointees:

Eli Angiyou, Vice-Chairman
Michael Barrett, Chairman
David Okpik

Government of Canada appointees:

Claude Abel
Marc Lafontaine
Gilles H. Tremblay

Gouvernement du Québec appointees:

Jean Couture
Paule Halley
Sylvie Létourneau

Executive Secretary:

Nancy Dea

GUESTS:

Mario Bérubé, *Director, Service des matières résiduelles, MDDEP*
Marie Dussault, *Service des matières résiduelles, MDDEP*
Martin Comeau, *Économiste, RECYC-Quebec*

1. CALL TO ORDER AND ADOPTION OF AGENDA

The 113th Kativik Environmental Advisory Committee meeting began at 9:00 a.m. on October 3rd, 2007 in the Marcel-Lortie conference room of the Environment Canada Office in Quebec City, Québec. The chairman invited the members to propose changes to the agenda after which the meeting took place in accordance with the agenda below:

The agenda was adopted as follows:

1. Call to Order and Adoption of Agenda
2. Adoption of 111th and 112th Meeting Minutes
3. Correspondence and Business Arising from Last Meeting
4. Budget, Secretariat and Members
5. Hazardous Waste
6. Abandoned Mining Sites
7. Road Development in Nunavik
8. Section 23 of the JBNQA
9. Drinking Water Quality
10. Miscellaneous
11. Residual Material Management
12. Date and place of next meeting(s)

The motion to adopt the agenda was moved by Jean Couture and seconded by Sylvie Letourneau. The agenda was adopted unanimously.

2. ADOPTION OF 111TH AND 112TH MEETING MINUTES

Modifications were made to the minutes of the 111th meeting and subsequently, their adoption was proposed by Claude Abel and seconded by Michael Barrett.

It was decided that a translation of the 112th meeting minutes would be needed before further changes could be made. Their adoption will be deferred until next meeting.

3. CORRESPONDENCE AND BUSINESS ARISING FROM LAST MEETING

A list of correspondence, sent and received since the last meeting, was presented to the Committee.

One member asked why a letter had not been sent to the MDDEP regarding the helicopter company that had been reported making an unauthorized landing and refueling on the frozen surface of Pingualuk Lake in Pingaluit Park. The letter

was to request a follow up of the situation and ask what the penalties for such an act would be. In response, another member stated that the KRG has been following this case closely. The company was further informed that federal regulation states that all aircraft flying over a provincial or federal park must be at an altitude of at least 2,000 feet. Airline and mining companies in Nunavik have also been informed of this regulation.

The letter will support the action taken by the KRG to further investigate this incident and will suggest that restrictions be applied to all Quebec's parks and protected areas and that a map identifying these areas be especially created for those who fly aircrafts.

Concerning other business arising from last meeting, the following topics were discussed:

-KEAC Website

The members were informed that the Executive Secretary had scheduled a meeting with the web designer later in the week and would be discussing any changes needed to be made to the website including documents that would be available for download. Members presented their comments to the Executive Secretary and asked that Phase 2 of the website, which involves the addition of a members only section, be postponed until a more clear idea of the section was developed.

The Executive Secretary and another member will meet with Eric Giroux, Executive Secretary for COFEX-N, regarding the information available on the KEAC website pertaining to developments or development projects in the Nunavik needing an authorization from federal jurisdiction.

-2006-2007 KEAC Annual Report

After reviewing a draft of both the French and English versions of the 2006-2007 Annual Report the members decided to publish the report as soon as the Inuktitut version had been verified. The members also chose the photos that would appear in the report along with the cover layout. A trilingual introduction letter will accompany the report as in previous years. Finally, the report's distribution list was reviewed and validated.

4. BUDGET, SECRETARIAT AND MEMBERS

-2007-2008 financial payment

The 2007-2008 financial payment, in the amount of \$200,000 was received in August accompanied by a letter from the Minister of the MDDEP. It was asked that a letter of appreciation be sent in response.

-2006-2007 financial statement

The 2006-2007 financial statement, which included a full audit, was presented to the members and the Chairman and Vice-chairman signed official copies for the Committee records.

-KRG collective agreement

Upcoming changes to the KRG collective agreement will have an impact on the salary and benefits of the Executive Secretary as her conditions are based on those presented in the collective agreement. The changes will include an increase in the salary and northern cost of living benefits as well as the percentage of the RRSP contribution of both the employer and employee over the next 5 years. This new agreement in principle will be signed and put into place before the end of 2007.

-2003-2008 5-year plan of action

The members reviewed the objectives laid out in the 2003-2008 5-year action plan for the Committee. Changes were made to adjust for the upcoming 5 years and new objectives were added. An action plan for 2009-2014 will be drafted and presented at the next meeting.

The members questioned whether the KEAC would continue to exist once the Nunavik region obtains self-government status. They asked that a representative from the Makivik Corporation be invited to a future meeting to speak with the members regarding this issue. The Committee will have to work closely with the new government to adjust to its new structure.

5. HAZARDOUS WASTE

-Hazardous waste awareness campaign

The hazardous waste signs were sent to Kuujuaq and will first be posted in that community's solid waste disposal site in order to function as a visual example for other communities.

An article providing information about these signs was printed in the summer edition of Makivik Magazine.

-Inukjuak used-oil furnace project

The Inukjuak Municipal Garage continues to successfully operate their used-oil furnace and because it has effectively removed all of the used-oil stockpiled in their community, the municipality now has an agreement with Hydro-Québec to receive that company's used oil from Inukjuak. This project continues to be a good example of a sound economical and environmental practice for Nunavik and has influenced two other communities to initiate similar ventures.

6. ABANDONED MINING SITES

The Executive Secretary presented a summary of her volunteer experience as part of the Annual Arctic Clean-up Mission initiated by Cruise North Expeditions and the Makivik Corporation. This year marked the third visit to Merganser Point, the mining exploration site abandoned by “Ungava Iron Ores Company” in the late 1950’s, located near the Nunavik community of Aupaluk.

This initiative involved volunteers from various businesses, governments and organizations who spent several days removing items from the site such as rusted barrels, scrap metal, propane tanks, batteries and even old appliances. A helicopter, sponsored by the KRG, joined the team on the final day helping remove some of the larger items.

This opportunity also presented a unique occasion for volunteers to network with representatives of other businesses and organizations with an interest in the North.

The members decided it would like to recognize the efforts of Cruise North and send them a congratulatory letter for their hard work and dedication to protecting Nunavik’s fragile environment.

Because most of the site has been swept clean during previous visits, one member asked if another site was being considered for a similar activity during the upcoming years.

One member noted that in August, the Gouvernement du Québec announced funding in the amount of \$4.1 million over the next 5 years to help restore 18 major abandoned mining sites in Nunavik. Furthermore, many of the companies engaged in mineral exploration in the region have contributed to the Fonds Restor-action Nunavik to help with the restoration. As the KRG has been chosen to manage this project they are currently drafting a budget and project description for this work. It will be available for the members to review before the end of the year.

7. ROAD DEVELOPMENT

-Meeting with the KEQC

A meeting between the KEAC, the KEQC and the KRG took place in August and involved the discussion of several environmental and administrative issues concerning the cooperation of these three organizations in Nunavik.

In particular, exchanges regarding transportation infrastructure and the draft document presenting the KEAC’s recommendations regarding road development in Nunavik took place. Although the KEQC shared the Committee’s concern for

the growing transportation network in the North, they did not agree with the KEAC recommendation that all roads associated with mining activity should be subjected to the environmental and social impact assessment procedure found in Section 23 of the JBNQA. The KEAC members present at this meeting pointed out that the construction of roads is clearly included in Schedule 1 of Section 23 and that no discretion on behalf of the KEQC or its provincial administrator should be applied in order to exempt projects from being subjected to the process.

One member pointed out that in the past the assessment procedure is not always applied to projects listed under Schedule 1, meaning they are not subjected to an impact study, because the provincial administrator or the KEQC have deemed them as not being part of any Schedule list and therefore considered a “grey zone” project.

Also mentioned during the meeting with the KEQC was the need for a greater communication between the KRG, KEQC and the MDDEP with regards to documents related to project proposals. It was decided that documents should now be sent electronically, which should help eliminate delays in receiving information.

-KEAC recommendations regarding road development in Nunavik

Changes were made to the document presenting the Committee's recommendations on the subject of road development in Nunavik. The finalized document will be sent for translation and then resent to the interested Ministers, along with a letter in response to their primary comments on the draft document. A copy will also be sent to the KRG as they had originally asked the KEAC to examine this issue. It was also decided that each of the three JBNQA signatories would also receive a copy as it concerns Section 23 of the agreement. This motion was proposed by Gilles H. Tremblay and seconded by Paule Halley.

8. SECTION 23 OF THE JBNQA

-Guide for the improvement of the procedure found in Section 23 of the JBNQA.

A final draft of the guide for improving the transparency and public awareness of the environmental and social impact assessment and review procedure found in Section 23 of the JBNQA was presented to the members.

The members were reminded that the main purpose of creating this document was to have it made available on the KEAC website. It will be translated into both English and Inuktitut and then forwarded to the those stakeholders who participated in its realization, as well as to the KRG and the Kawawachikamach Naskapi Nation, for comment before being made official.

-Revision of Schedules 1 and 2

A position paper on the improvement of the procedure and revision of Schedules 1 and 2 of the JBNQA is being prepared by the KEAC. It is suggested that members consider the final draft of the Committee's opinion on the development of transport infrastructure in Nunavik to help finalize the position paper.

-Environmental and social protection regime jurisdiction

The members discussed a recent correspondence between the Canadian Environmental Assessment Agency (CEAA) and the MDDEP regarding federal and provincial jurisdiction when it comes to applying the environmental and social protection regime specified in the JBNQA.

In particular, the correspondence questioned whether the federal procedure applied to all or some of the projects in Nunavik. The members pointed out that the KEAC had already addressed such a question and was still of the opinion that the CEAA process should not apply.

One member asked why the KEAC had not been consulted regarding the jurisdiction, as it is part of the Committees mandate to ensure the regime is respected in Nunavik.

9. DRINKING WATER QUALITY

-Water tank cleaning project

A telephone conference was held on September 20 between all those financially involved in the Nunavik water tank cleaning project initiated by the KEAC. The participants included representatives from the KRG and the Kativik Municipal Housing Bureau (KMHB), the 3 researchers and the KEAC Executive Secretary.

The conference call was held in order to familiarize the participants with the project and its objectives and to determine how and when the funds would be allocated. It was decided a contract would be created between the parties involved and that the École Polytechnique de Montréal would be the financial recipient being it is where the primary researcher is employed and the research carried out.

Furthermore, by contacting the Kativik School Board with information regarding this project, Inuit students studying in Montréal in a relevant field will be encouraged to apply for the student internship related to this project.

The members asked that the public health officer at the Nunavik Board of Health and Social Services be contacted and informed of this project.

-Community water plant operation

The Executive Secretary informed the members that nothing had changed with regards to the status of the water treatment facility operation in the community of Ivujivik. The KRG was still completing the renovations to the facility and a full-time operator had yet to be appointed.

One of the members who had recently traveled with the MDDEP during their annual environmental inspections of Nunavik communities had met with the municipal manager who is currently responsible for sampling the community's drinking water. He explained to the members that the community continues to draw their drinking water from an alternative sources and that finding a water plant operator is difficult as it does not offer full-time work.

Another member pointed out that in most communities elders who hesitate to drink water from tanks often melt ice to use as potable water. However, some go with out a fresh supply, as they may not have anyone to get it for them.

10. MISCELLANEOUS

-Québec Mineral Strategy consultation

It was brought to the attention of the KEAC that the MRNF is holding a public consultation regarding the Québec Government's new mineral strategy.

The strategy includes a focus on 5 challenges: discovering new deposits; strengthening industry competitiveness and maximizing spin-offs; meeting the industry's growing need for qualified labor; protecting the environment and ensuring the harmonious integration of mining activities; and ensuring the regions, First Nations and Inuit communities are more actively involved.

Although the members feel the deadline to submit their opinion is rather brief and that they were not given sufficient time to study the consultation document, they feel it is important to comment, in particular, on challenges 4 and 5 as mining activities are rapidly expanding in Nunavik and having a greater impact on the environment and Inuit communities. A letter will be sent to the Minister of the MRNF and will point out that the KEAC should be consulted regarding this issue as it includes mining projects in Nunavik, a region covered by the JBNQA. The letter will state that the Committee has been concerned with the issue of mining operations in Nunavik for some time, notably mining road and trail networks and their effects on protected areas. They continue to work on this and related subjects. Finally, the letter will also propose that the strategy should include a safeguard for protected area boundaries already recognized in the region.

One member suggested the letter recommend an improvement in the exploration phase of mining and that it be executed in a more sustainable way. Companies who take something from the environment should be asked to bring something

back in return. Mining companies should also be encouraged to recycle metals and other residual materials.

-Changes to Canada Shipping Act

Changes to provisions of the *Arctic Water Pollution Prevention Act*, which previously banned the disposal of raw sewage in Arctic waters, will now allow moderate amounts of pulped-food waste to be dumped if a ship is at least 22 kilometers from shore. The orders will also allow raw, untreated sewage to be flushed into the sea and the same minimum distance.

The members decided that if this new provision includes Nunavik waters they would send their comments to the Ministry of National Defense, who is responsible for this file.

-2007-2008 International Polar Year (IPY)

The Government of Canada Program for IPY is issuing a Call for Proposals inviting interested organizations to submit proposals for funding for training, communications and outreach projects in conjunction with International Polar Year. Proposals should focus on raising some of the following objectives: increasing awareness about the Canadian Arctic and northern issues; building connections between different regions of Canada; providing experience and training for Northerners; engaging youth, particularly Northern youth, in polar science; and documenting and sharing Traditional Knowledge. The Executive Secretary took part in the review of the draft document to ensure that the Call for Proposals and application form are clear, easy to understand and as user friendly as possible.

- Nunavik Park Projects

An update on the status of park projects in Nunavik was provided. It was noted that Pingualuit Park would have its official opening in November or December 2007. Kuururjuaq Park will be formally created during the winter of 2008 with a management agreement to follow which provides for infrastructure funding.

A public hearing is planned for June 2008 for the Lac-Guillaume-Delisle-et-à-l'Eau-Claire park project, located near the 3 communities of Umiujaq, Kuujuaapik and Whapmagoostui. The KRG is currently preparing a status report for this park and a draft of the environmental impact assessment will be available in the spring with a more final version to be available in the fall. A provisional master plan will also be drafted.

The KRG will soon organize community meetings in Ivujivik to begin public consultation regarding the Cap-Wolstenholme Park project.

-Health of shellfish water

A study took place in 2002 entitled: *Le Programme de Salubrité des Eaux Coquillières au Nunavik* regarding the health of shellfish waters in the 5

communities of Salluit, Quaqtaq, Kangirsuk, Aupaluk and Tasiujaq. The Committee will send a letter to the project's researchers asking that this study be completed in all 14 communities and that the results be communicated to the municipalities so that the public may be made aware of any potential health risks.

-Québec's sustainable development strategy

The MDDEP recently made an announcement that under the *Sustainable Development Act*, assented to in April 2006, the Government is obliged to adopt a sustainable strategy no later than one year following the Act's adoption. The strategy must define the administration's vision, issues, directions and objectives in the area of sustainable development. The KEAC will review the Act and will forward their comments regarding this draft strategy before the deadline of November 12.

11. RESIDUAL MATERIAL MANAGEMENT

-Waste management working group

The Executive Secretary and one other member will attend the first residual material management working group meeting while in Québec City. This group has been designated with the mandate to discuss waste management issues in Nunavik and includes representatives from the MDDEP, RECYC-Québec, the KRG, and the KEAC.

-Message for Makivik Magazine

During the last meeting the members discussed the community of Quaqtaq chartering a plane to clean up an area around nearby fishing and hunting camps. An Inuit member, who is from this village, was asked to write down his thoughts on why it is important for people who live in Nunavik to keep their environment clean and to leave no garbage on the land. This message may be published in the next edition of *Makivik Magazine*.

-MDDEP environmental inspections

A member had accompanied the regional office of the MDDEP during their annual environmental inspections in Nunavik. During this visit they concentrated their efforts on the Hudson Coast villages. The member provided a small report on each community's environmental status and noted that each municipality had a different method of waste management.

In Ivujivik, the community lacked information regarding the handling and storage of used oil as well as what to do in case of a fuel or oil spill. In Akulivik, the community needs more information regarding how to recycle and reuse residual waste material. In Umiujaq, runoff from the local solid waste disposal site may be flowing into a nearby creek and that some community members reported dead fish in this creek. He also took note that the community's sewage lagoon was very close to the dumpsite.

In Kuujjuaraapik, he noticed nearly 1,200 abandoned barrels in the community that may be leaking and seeping into the ground where they have been stored for nearly 40 years. The community told him that several studies have been conducted regarding what to do with these barrels, which contain tar and bitumen, and the cost of removing them from the area. However, nothing has ever been done about the situation because the owner of the barrels, and therefore the one responsible for them, has never been clearly identified.

One member suggested that this issue be further investigated and put on the next KEAC meeting's agenda. Another member asked that the current situation of the Mid-Canada Line clean up also be placed on the agenda as several thousand barrels still remain on those sites.

During their inspection the MDDEP, along with KRG representatives, spent several days in Puvirnituk, focusing more practical efforts to help with the storage and handling of hazardous waste, which included the identification of several hundred barrels scattered throughout the village. The team also spent time at the municipal garage to give instruction the mechanics on how to better separate and label use-oil, anti-freeze, and solvents.

-Extended Producer Responsibility

The KEAC welcomed Marie Dussault and Mario Bérubé, from the MDDEP, to the meeting as well as Martin Comeau from RECYC-Québec. The MDDEP guests presented the concept of Extended Producer Responsibility (EPR) under the *Regulation respecting the recovery and reclamation of used oil, oil and fluid containers and oil filters*, a regulation set to begin in 2009.

EPR is an environmental policy approach in which a producer's responsibility for a product is extended to the post-consumer stage of a product's life cycle. This approach is aimed at shifting responsibility for the management of end-of-life products towards the producer and away from municipalities. It also provides incentives for producers to incorporate environmental conditions in the design of their products. Finally, EPR contributes to increased product recovery and reclamation, costs being borne by consumers rather than taxpayers, and the idea of eco-design.

A producer could be exempt from the regulation if they are a member of an IFO, who would then assume the responsibility of providing a recovery and reclamation program and fulfilling other program requirements. One of these requirements is to operate a network of collection points, either at each point of sale or based on the population and surface area of each Regional Municipality. In Nunavik, because the population is less than 25,000 the regulation would call for only one collection point for all the 14 communities. Nevertheless, there will be an obligation on behalf of the producer to negotiate with regional authorities in northern territories so that all communities have access to an appropriate and

KEAC 113th Meeting Minutes
October 3 & 4, 2007
Quebec City, Qc

adapted recovery and reclamation service, and not just for one product. There may be a case for the negotiation of a multi-producer agreement. However, it will be important to precisely identify who the regional authorities will be.

The members felt it was important that Nunavik regional authorities initiate the negotiation with product producers in order to present a suitable strategy for the region.

12. DATE AND PLACE OF NEXT MEETING(S)

The 114th KEAC meeting will take place January 14-16 in Kuujjuaq.

QuickTime™ and a
PDF (LZW) decompressor
are needed to see this picture.

Nancy Dea
Executive Secretary
February 1, 2008